Extrait du registre des délibérations du conseil Municipal de la Commune de La Ferté saint Cyr

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Ont donné pouvoir : 00
Date de convocation : 20 juin 2024

Séance *du 27 juin 2024*

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept juin à 20H00, le conseil municipal légalement convoqué, conformément aux articles L.3131-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie THOMAS, Maire.

Présents : M. Dimitri BRUNEAU, Mme Bénédicte DARROUX, M. Lucien DESNOYERS, M. Olivier GOUEFFON, M. Florent LEBRUN, Mme Émilie LEGOUT, M. Fabrice LELOUP, Mme Céline LEMOINE, Mme Adeline LONGERET, Mme Anne-Marie THOMAS, Mme Sylvie TOULLERON, M. Jean-Paul VOISIN.
Absents excusés : Mme Myriam SANTKIN, Mme Marie-Magdelaine VALOIS, M. Alexandre WILBERT.

Mme Sylvie TOULLERON a été nommée secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
041-214100851-20240627-2024-036-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2024

Délibération n° 2024-036

OBJET : **Tarifs cantine scolaire au 01 septembre 2024**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de la cantine scolaire qui avaient été votés le 30 août 2022 (délibération n°2022-016) ainsi que le tarif pour les absences non justifiées et les réservations non faites voté le 12 novembre 2020 (délibération n°2020-042) :

- Tarif normal : 3.70 €
- Tarif famille nombreuse (3 enfants scolarisés) : 3.30 €
- Absence(s) non justifiée(s) : le prix du repas sera facturé le premier jour d'absence
- Réservation(s) non faite(s) : le prix du repas sera facturé avec une pénalité de 1.00 €

Compte tenu de l'augmentation des prix des fluides et des denrées alimentaires, Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs de la cantine :

- Tarif normal : 3.90 €
- Tarif famille nombreuse (3 enfants scolarisés) : 3.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

DE FIXER les tarifs pour la cantine à partir du 02 septembre 2024.

- Tarif normal : 3.90 €
- Tarif famille nombreuse (3 enfants scolarisés) : 3.50 €
- Absence(s) non justifiée(s) : le prix du repas sera facturé le premier jour d'absence
- Réservation(s) non faite(s) : le prix du repas sera facturé avec une pénalité de 1.00 €

Abstentions	0
Pour	12
Contre	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire,

La secrétaire,

Sylvie TOULLERON

Anne Marie THOMAS

MAIRIE de LA FERTÉ ST CYR 41 (Loir-et-Cher)

Visa de la préfecture :
Délibération rendue exécutoire par publication à compter du
Le Maire (ou le Président) informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.